

Dommmages aux récoltes
par la bernache
dans la région de Yamaska

A la demande de J.A. St-Pierre et de Wm. T. Munro, je me suis rendu, le 13 juin 1972, sur la ferme de M. Urbain Bibeau à St-Michel d'Yamaska, pour constater la réalité de prétendus dommages aux récoltes causés ce printemps par les bernaches.

La superficie affectée couvrait environ cinq arpents et était située en plein coeur des pâturages et terres cultivées contigus à la baie Lavallière. Effectivement, sur toute la superficie mentionnée, le sol était complètement dénudé, à l'exception de quelques tiges éparses. Les champs des alentours étaient remplis de Panicum capillare et d'Equisetum sp. pr. arvense. La distribution de ces deux espèces majeures était parfaitement régulière et, sauf en quelques endroits, ne portait aucune trace de dommages importants de quelque nature que ce soit. Soulignons cependant que Panicum capillare n'est pas une plante cultivée et croît habituellement sur les terres en friche.

SB
996
,64
L35

Le champ dévasté était rigoureusement circonscrit par les canaux de drainage habituels, sauf à sa partie nord où la ligne de démarcation avec la partie normale était irrégulière. Un examen sommaire a suffi pour découvrir que ce champ constituait la parcelle la plus basse des terres environnantes et qu'il servait de déversoir à celles-ci. Par ailleurs, le canal principal d'écoulement était bloqué, comme l'indiquent les flèches et le X de la figure.

Selon moi, l'eau en provenance des champs voisins s'écoule dans le champ dévasté et ne peut s'en échapper puisque le système de drainage est bloqué. Elle demeure donc sur place jusqu'à évaporation.

A l'appui de cette théorie, nous signalerons la présence sur le sol d'un mince film de matière organique en décomposition. La matière organique ne peut se déposer de cette manière que si l'eau dans laquelle elle est en suspension s'évapore très lentement.

Par ailleurs, une fois l'eau évaporée, le sol sèche et craque. L'eau de pluie s'infiltré alors dans ces failles et ronge le sous-sol à une profondeur de trois à six pouces,

selon les voies d'eau préférentielles. Il peut alors se créer des "cavernes", hautes de quelques pouces, mais longues et larges de plusieurs pieds, sous la surface du sol. Il est possible de marcher sur ces cavernes sans rien remarquer d'anormal car la résistance de l'argile est suffisamment forte pour empêcher le "toit" de s'effondrer. Cependant, que survienne une pression suffisamment forte (comme, par exemple, celle de la glace au printemps) et toute la partie supérieure s'effondre pour créer ces dépressions dont le champ est couvert.

Il semble donc évident que les dommages au champ de M. Bibeau soient surtout dûs à sa négligence. On peut les relier à l'obturation d'un canal de drainage et au mauvais état des autres (de nombreux canaux sont en effet presque comblés) ce qui dénote un manque évident d'entretien.

Par ailleurs, les traces du passage des bernaches sont très peu évidentes, qu'il s'agisse des matières fécales ou des traces de pattes. De plus, il est étrange que ces dommages soient confinés à l'intérieur de la figure géométrique définie par les canaux de drainage, ce qui est assez peu compatible avec le comportement normal des oiseaux.

En conséquence, nous ne recommanderons pas que les demandes en dommages et intérêts reliées au passage des outardes sur la propriété de M. Urbain Bibeau soient retenues.

Valleyfield, Qué.,
le 13 mai, 1972.

Original signé par:

J.P. LAMOUREUX
Biologiste,
Service Canadien de la Faune.

Domages aux récoltes

M. Urbain Bibeau - Yamaska

Pour faire suite au rapport précédent, il est à mentionner que monsieur Bibeau a reçu, très tôt au printemps de 1972, un canon à acétylène et deux bonbonnes de 27^{P3} ainsi qu'un fusil de calibre 12 et une caisse de cartouches "Tele-Shot". Ceci était fourni gratuitement par le Service Canadien de la Faune. C'est donc dire que monsieur Bibeau était équipé de ce que nous connaissons de mieux en fait d'appareils pour effrayer les oiseaux, tant en fait d'efficacité qu'en fait de coût, le tout valant environ \$225.00.

Le Service Canadien de la Faune a plusieurs de ces appareils qu'il met gratuitement à la disposition des cultivateurs quand ceux-ci le désirent; mais malheureusement, comme mentionné dans le rapport de 1969, ces dispositifs furent refusés.

Il est suggéré qu'une étude soit faite sur le sujet afin que les deux parties soient mieux renseignées.

Ste-Foy, Qué.,
le 13 mai, 1972.

J.A. St-Pierre,
Coordonnateur,
Service Canadien de la Faune.

Note: Les planches suivantes montrent le système de drainage et les dommages.

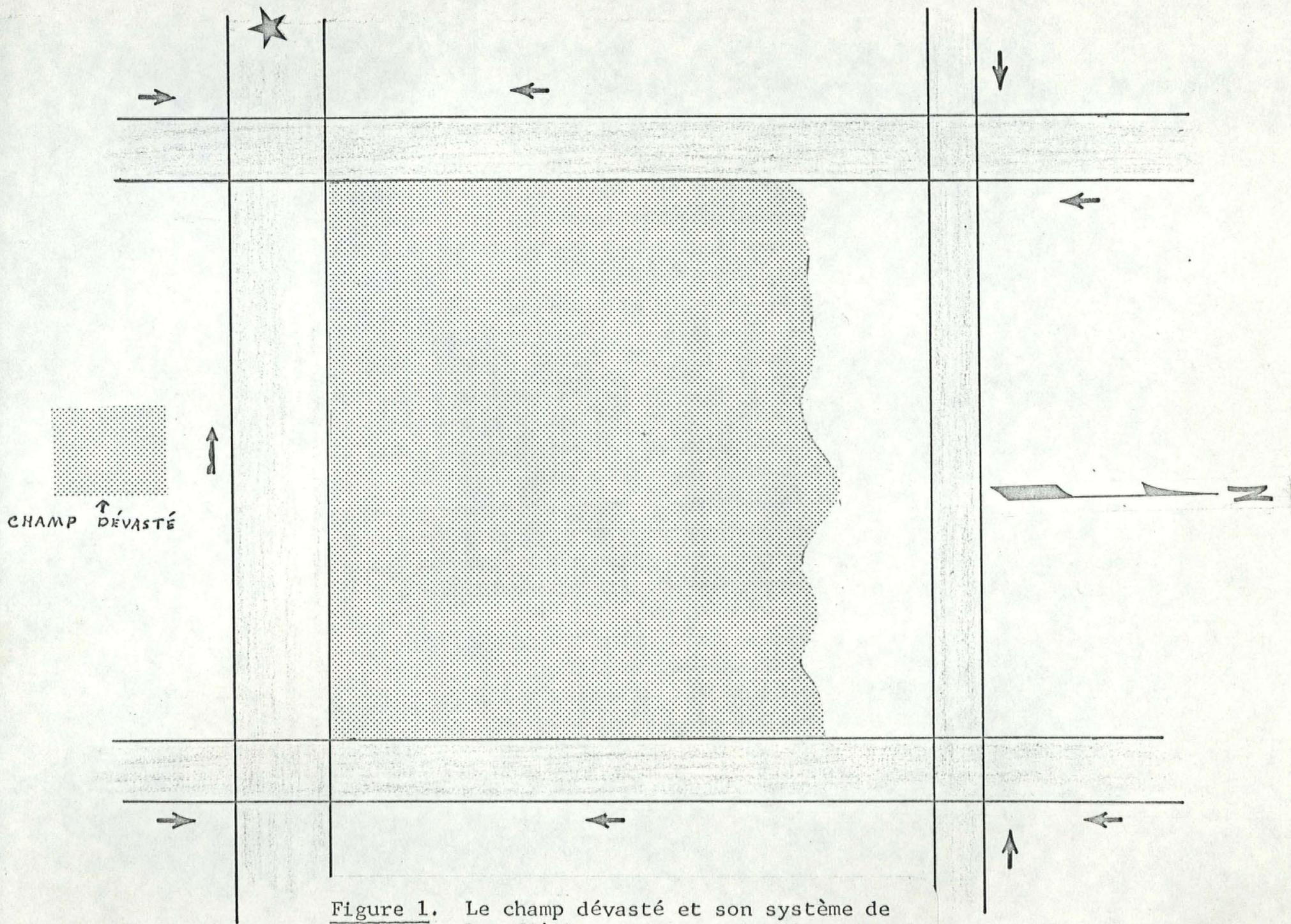


Figure 1. Le champ dévasté et son système de drainage. Les flèches indiquent la direction du drainage et l'étoile le canal bloqué.

PLANCHE 1



Le niveau d'eau du lac St-Pierre était supérieur à la normale à la mi-juin, ce qui empêchait l'égouttement adéquat des terres environnantes. Normalement, le ruisseau illustré ci-haut n'est qu'un petit ruisseau, mais cette année on y retrouvait de 4 à 5 pieds d'eau.

PLANCHE 2



Nous sommes toujours à la mi-juin.
L'eau de la fonte des neiges ou des grandes
crues est toujours sur le terrain, ce qui
rend certaines parties du terrain inacces-
sibles aux instruments aratoires.

PLANCHE 3



Même situation que la planche précédente: le surplus d'eau demeure en surface. L'inefficacité du drainage est éloquente.

PLANCHE 4



La zone de transition entre la zone affectée et les champs normaux. Les canaux de drainage de surface sont presque totalement remplis.

PLANCHE 5



Autre section de la zone de transition.

PLANCHE 6



Aux $2/3$ de la hauteur de la photo
(flèche) où le champ voisin est plus élevé,
on voit nettement la ligne de démarcation.

PLANCHE 7



Sol foulé par les amoncellements de glace; végétation décomposée à la surface du sol à la suite de l'évaporation lente de l'eau de drainage accumulée.

PLANCHE 8



Les canaux de drainage entourant
le champ dévasté sont à présent presque
comblés.

PLANCHE 9



Deux canaux de drainage:

1. Canal secondaire entièrement rempli
2. Canal un peu plus creux mais rempli par la végétation

Le tout rendant la circulation de l'eau très difficile ou impossible.

PLANCHE 10



Sur un des côtés du rectangle,
un des canaux rempli d'eau stagnante.

Les dépressions dans le sol
indiquent les endroits où il y avait des
"cavernes". Ces cavités résultent de l'infil-
tration de l'eau à travers les craquelures
du sol. Sur la surface, il existe des
"cavernes" de superficie assez considérable
dont le toit ne s'effondre pas facilement.

PLANCHE 11



Sur toute la superficie affectée,
le sol était complètement dénudé.

A remarquer:

La ligne horizontale au bas de la
photo indique un canal de drainage rempli de
végétation.

Dans la partie inférieure de la
photo, le champ voisin plus élevé où la végé-
tation est luxuriante.

PLANCHE 12



PLANCHE 13



A remarquer:

L'aspect dénudé du sol, les craquelures, la profondeur des dépressions "toit de la caverne", et la végétation en décomposition.

Le bord de la dépression est coupé à la verticale, ce qui démontre un affaissement de terrain beaucoup plus qu'un prélèvement.

PLANCHE 14



Le poids de la glace a fait s'effondrer le toit d'une "caverne". Le fond de la dépression est formé du toit de la caverne. Ces dépressions sont attribuées aux outardes par les cultivateurs.

PLANCHE 15



Une fois l'eau évaporée, le sol sèche et craque.

PLANCHE 16

